

La lettre de l'APPCM

Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente



Le mot du Président

Certains en parlent, les CMA le font!

En décembre, les présidents des CMA ont adopté, à une très forte majorité, un schéma ambitieux de rationalisation du réseau dans le cadre de la RGPP. La concertation a été l'unique fil conducteur qui a guidé l'APPCM et les chambres de métiers et de l'artisanat. Ce n'était pas la voie la plus facile, mais elle s'est révélée être la plus efficace et la plus respectueuse de toutes les situations. Pour autant, il est important de comprendre sur le fond ce nouveau schéma d'organisation. Tout en maintenant, voire en renforçant le lien au niveau départemental entre les CMA et les entreprises artisanales, le confortement du niveau régional, indispensable pour mutualiser les moyens et réduire les coûts de structures, produira un effet de levier pour intervenir en matière de prospective et de développement des entreprises artisanales. La régionalisation, modulée suivant les réalités économiques et territoriales, concerne les fonctions « support » des services départementaux dans toutes les régions. Préparée depuis plusieurs mois, la restructuration des chambres de métiers et de l'artisanat s'accompagne de la refonte complète de l'offre de services aux artisans et de son harmonisation dans tous les départements. Dans la période économique que nous vivons, il était crucial que les chambres de métiers et de l'artisanat renforcent ainsi le cœur de leur activité qui est l'accompagnement des entreprises artisanales.

Les CMA font activement partie du dispositif de médiation du crédit. Elles en sont les relais de proximité pour les artisans, aucun ne devant rester sans solution en cas de difficultés liées à la crise financière et à l'économie virtuelle.

Alain Griset, président de l'APPCM



L'APPCM et le réseau
des CMA vous souhaitent
une bonne année!

Sommaire

Le réseau des CMA à l'heure de la RGPP

2

→ Réuni en assemblée générale, le réseau des CMA a adopté son nouveau schéma d'organisation territoriale dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.



Tribune
Jean-Claude Choquet,
président de la
Chambre de métiers
et de l'artisanat
de Loire-Atlantique

3

Brève européenne

4

→ Pensez aux petits d'abord.

Impulsions

4

→ Crise financière :
l'APPCM et les CMA,
relais de proximité du dispositif
de médiation du crédit.

L'artisanat : compétences et proximité

La 8^e édition de la Semaine nationale de l'artisanat aura lieu du 13 au 20 mars 2009. Sur le thème « L'artisanat : compétences et proximité », de multiples manifestations seront organisées

par les CMA et les unions professionnelles artisanales. Objectif : promouvoir les opportunités professionnelles offertes par l'artisanat ainsi que la qualité des métiers et des services proposés par les artisans. Un temps fort à ne pas manquer.

Un site dédié à l'événement
« semaine-nationale-artisanat.fr » recensera l'ensemble des manifestations organisées partout en France.

Olympiades des métiers : rendez-vous à Lille

Les finales nationales des 40^{es} Olympiades des métiers se tiendront à Lille,

les 5, 6 et 7 février 2009.

Sur les 1 633 candidats ayant participé aux sélections régionales, 43 jeunes, les meilleurs dans leur métier, seront sélectionnés pour participer à la grande compétition internationale qui aura lieu au Canada à l'automne 2009.

En savoir plus :
www.worldskills-france.org

Ceux qui réussissent ne sont pas toujours ceux qu'on croit

L'Artisanat, Première entreprise de France, a lancé le 10 novembre sa WebTV, baptisée tv.artisanat.info, sur laquelle près de 150 portraits d'artisans sont diffusés. Une vaste campagne

signée « Ceux qui réussissent ne sont pas toujours ceux qu'on croit » accompagne le lancement de cette nouvelle chaîne de télévision qui, au travers de reportages inédits, met en valeur la réussite professionnelle, durable et humaine des artisans.

En savoir plus : tv.artisanat.info

Le réseau des CMA à

Réuni en Assemblée générale les 1^{er} et 2 décembre dernier, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat a adopté son nouveau schéma d'organisation territoriale dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques. Un schéma qui s'inscrit dans la continuité de la modernisation des Chambres engagée depuis 2004 pour améliorer le service rendu aux entreprises.



PHOTO : APCM

Des objectifs ambitieux

Au terme d'analyses approfondies sur plusieurs scénarios de réformes, le réseau des CMA, réuni en Assemblée générale le 1^{er} décembre, a pris un ensemble de mesures structurantes. Celles-ci répondent à un impératif d'efficacité, de qualité de services et d'efficience de gestion. L'ambition est double. Premièrement, renforcer l'offre de services aux entreprises en privilégiant le développement du service de proximité aux entreprises. Elle doit également permettre de bâtir une politique plus ambitieuse d'accompagnement des entreprises par une mutualisation et une

meilleure organisation des fonctions. Au-delà, l'ambition du réseau des CMA est de participer activement aux objectifs de développement économique et d'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi du pays.

Moderniser et rationaliser

Ce mot d'ordre, véritable feuille de route donnée aux services publics de l'État, a conduit le réseau à adopter un nouveau schéma d'organisation qui se traduit par un renforcement de l'échelon régional et qui s'accompagne de la mutualisation des fonctions supports ou de certaines compétences.

L'heure de la RGPP

L'importance du projet de réorganisation, adopté aujourd'hui par l'ensemble des CMA et salué par Hervé Novelli lors de l'Assemblée générale, tient à l'équilibre trouvé entre rationalisation des moyens et des fonctions et le maintien d'une représentation politique et d'un service de proximité à l'entreprise sur l'ensemble des territoires.

Clarification et mutualisation

Le niveau national représente les intérêts des entreprises artisanales au niveau national, européen et international.

Il est le porte-parole des Chambres et assure la coordination et l'animation du réseau. À ce titre, il prend en charge les fonctions d'analyse et d'assistance juridique aux établissements du réseau, la communication sur l'action du réseau des CMA, le pilotage informatique ainsi que le recueil et le traitement statistiques des données relatives à la vie des entreprises artisanales et leur accompagnement à l'export. Le niveau régional a la compétence d'élaborer, de piloter et de mettre en œuvre les politiques régionales de formation et les politiques régionales économi-

ques adaptées aux besoins des entreprises artisanales.

Il est le lieu pertinent de représentation politique auprès des acteurs régionaux : État, conseil régional... Il a vocation à négocier avec eux. Il prend en charge les fonctions supports dites de *back-office* : paie, comptabilité, achats et marchés, gestion des ressources humaines. Il assure la collecte de taxes acquittées par les entreprises.

Le niveau départemental assure le service de proximité aux entreprises et aux autres publics. Ses missions : mettre en œuvre la stratégie et la politique décidées au niveau régional, assurer la gestion du centre de formalités des entreprises et la tenue du répertoire des métiers, mettre en œuvre les actions de conseil et d'accompagnement des entreprises et des différents publics, jeunes porteurs de projets, demandeurs d'emploi, à la recherche d'une orientation professionnelle.

Il doit également organiser l'apprentissage aux métiers, les actions de formations initiale et continue ainsi que les actions de communication locale.

Pour aller plus loin

► **La rationalisation du réseau des CMA n'est pas une fin en soi.** Elle a pour objectif une plus grande efficacité du service aux entreprises, avec à la clé, une meilleure synergie des acteurs, une plus grande cohérence d'actions, des économies d'échelle et des gains de productivité.

Pour aller plus loin et dans une perspective d'intérêt général, Alain Griset, président de l'APCM, a proposé à Hervé Novelli, secrétaire d'État à l'Artisanat, les premiers éléments d'un contrat d'objectifs qualitatifs et quantitatifs au bénéfice du secteur de l'artisanat.

Ce contrat d'objectifs sera accompagné d'un contrat de progrès interne au réseau, visant l'excellence et l'amélioration continue en termes de qualité des prestations fournies, de délais de réponse, de modernisation des outils.

En initiant cette démarche de rationalisation, les Chambres de métiers et de l'artisanat renforcent le cœur de leur activité qui est l'accompagnement du développement des entreprises artisanales.



PHOTO : CMA 44

Jean-Claude Choquet

Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique, premier vice-président de l'APCM

Pourquoi les artisans ont-ils besoin des Chambres de métiers et de l'artisanat ?

Dans un environnement en pleine évolution, les CMA ont un rôle majeur à tenir auprès des artisans, des porteurs de projets et des jeunes. Accueillir, conseiller, former, représenter sont les missions de notre réseau, qui tire sa légitimité de sa profonde connaissance de l'artisanat et de sa capacité à accompagner ses chefs d'entreprises, dans le cadre d'une offre de services adaptée aux spécificités de l'artisanat.

Que peuvent attendre les artisans de cette réforme ?

Établissement public de l'État, nous sommes directement concernés par la RGPP. Ce que les artisans attendent des CMA : modernité, simplicité, efficacité et économie. La réforme de notre réseau n'est pas que structurelle, elle vise des objectifs de performance attachés à toutes nos prestations. Les économies générées par la mutualisation de certaines fonctions vont de pair avec un projet politique ambitieux au service des jeunes, des entreprises et des territoires. Élus de l'artisanat et techniciens doivent être actifs à tous les niveaux stratégiques : Département, Région, État, Europe.

Quand ce projet sera-t-il mis en place ?

Il appartient à notre ministre de tutelle de fixer l'échéance de mise en place de la nouvelle structuration du réseau. Les élections devraient être reportées début 2010. Les premières années de la nouvelle mandature seront essentielles. Sachons transformer cette contrainte en opportunité. La réussite passe par la mise en place d'une gouvernance simple et efficace permettant l'optimisation des ressources humaines et financières et non par le maintien systématique de l'existence juridique de nos CMA départementales. Repoussons l'idée de l'immobilisme en mouvement.



Pensez aux petits d'abord



Sous le titre
« Promouvoir la
contribution de l'arti-
sanat et des petites

entreprises au développement économique de l'Union européenne », l'APCM organisait à Tours les 30 et 31 octobre dernier une conférence européenne de l'artisanat et des petites entreprises. Trois cent cinquante participants, issus des organisations européennes représentatives de l'artisanat et des petites entreprises étaient présents et vingt et un pays de la communauté européenne étaient représentés. En présence de Jean-Pierre Jouyet et d'Hervé Novelli, l'APCM et l'UPA ont souligné l'importance stratégique d'appliquer les principes du *Small Business Act* et du « Pensez aux petits d'abord » dans toutes les politiques européennes et nationales. À l'issue de ses travaux, la conférence de Tours a demandé au Conseil européen de prendre un engagement politique ferme pour garantir, par un degré de contrainte maximum, la mise en œuvre du *Small Business Act* pour l'Europe. Le 2 décembre, la présidence française de l'UE a obtenu un accord politique des vingt-sept États membres, qui se sont engagés à mettre en œuvre de façon effective, rapide et suivie le contenu du *Small Business Act*, et en particulier les mesures relatives au principe du « Pensez aux petits d'abord ».

Le chiffre...

0 825 36 36 36

Le numéro d'appel commun des CMA, le 0 825 36 36 36 (0,15 €/min), permet à tout interlocuteur d'entrer directement en contact avec sa CMA géographiquement compétente. Ce numéro indigo permet à toute entreprise artisanale rencontrant des difficultés de trésorerie ou de crédit d'entrer en relation avec le dispositif de soutien mis en place par les CMA en lien avec le médiateur du crédit.



Crise financière

L'APCM et les CMA, relais de proximité du dispositif de médiation du crédit

Les chambres de métiers et de l'artisanat ont intégré le dispositif de médiation du crédit voulu par le gouvernement afin d'aider les entreprises à trouver des solutions à leurs problèmes de trésorerie et de financement auprès des banques. Chaque CMA a désigné des conseillers d'entreprises.

Interlocuteurs directs des entreprises artisanales saisissant le médiateur, ils répondent à toutes leurs questions et les accompagnent dans leurs démarches.

Ces conseillers sont également mobilisés pour traiter en temps réel les questions émanant du site Internet du médiateur.

La remontée de ces informations, consolidée au niveau national, alimentera le dispositif de veille mis en place par l'APCM et permettra ainsi de disposer d'un observatoire dynamique de la santé financière des entreprises artisanales.

Événement

Inauguration des nouveaux espaces de l'APCM



Le 2 décembre dernier, Hervé Novelli a inauguré les nouveaux espaces de l'Assemblée permanente des chambres de métiers en présence d'Alain Griset, des présidents et des secrétaires généraux du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de nombreux autres invités.

**Alain Griset, président de l'APCM,
et Hervé Novelli, secrétaire d'État
chargé du Commerce, de l'Artisanat,
des Petites et Moyennes Entreprises.**



La Lettre de l'APCM • Bimestrielle • Directeur de la publication: Alain Griset • Rédacteur en chef: François Moutot • Rédaction: Isabelle Pouget-Abadie - Elisabeth de Dieuleveuil • APCM - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél.: 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion: Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél.: 01 44 43 10 91 - Fax: 01 44 43 10 46 • Tirage: 4 000 exemplaires • Éditeur: Edimétiers - Tél.: 01 42 74 28 78 • Création Graphique: Christophe Brugère • Impression: Champagnac • ISSN 1950-8093 • Abonnement annuel (6 numéros): 15 euros.